

Dossier d'inscription

Accueil Périscolaire Restaurant scolaire / Garderie

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquentera cette année, à l'école de **La Chapelle Saint-Aubert**, membre du Regroupement Pédagogique Intercommunal du Couesnon.

Nous vous demandons de bien vouloir lire et compléter soigneusement les informations demandées. (documents également téléchargeables sur <https://lachapellesaintaubert.fr/enfance-jeunesse/ecole/>).

Sont concernés :

- Les enfants qui fréquenteront le restaurant scolaire de La Chapelle Saint Aubert
- Et / ou les enfants qui fréquenteront la garderie de La Chapelle Saint Aubert.

Merci de nous retourner ce dossier
pour le 10 septembre 2025 accompagné de :

- la fiche sanitaire (ci-jointe)
- Pour les paiements par prélèvement automatique : un RIB et le mandat ci-joint complété.
- une attestation d'assurance « Responsabilité civile »



L'inscription sur le « portail famille » de Rives du Couesnon ne concerne pas les services périscolaires de La Chapelle Saint Aubert

ENFANT(S)				
	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Classe en 2025 / 2026 :
Ecole fréquentée :
PARENTS				
	Parent 1 (facturé par défaut)		Parent 2	
Nom - Prénom:	
Adresse :	
N° de tél. :	
à contacter	
Adresse mail :	
Autorité parentale :	oui - non		oui - non	
Autre représentant légal (personne physique ou morale) :			
Nom			
Adresse :		Téléphone :.....	

UTILISATION DES SERVICES

RESTAURANT SCOLAIRE

Tarif : 4.30€ par repas (Une révision des tarifs courant de l'été 2025 est possible), nous vous tiendrons informés.

CHOIX :

- OUI** (= votre enfant est inscrit à l'année, seuls les jours d'absences occasionnelles doivent être signalés **à la Mairie**, au plus tard la veille avant 10h00) *.
- NON** (= votre enfant n'est pas inscrit à l'année, seuls les jours de présence doivent être signalés **à la Mairie**, au plus tard la veille avant 10h00) *.
- Autre** (exemple : tous les jours sauf le lundi etc...):

*La commande des repas est effectuée à J-1. En cas de non-respect du délai de prévenance, le repas sera facturé s'il s'agit d'une absence ou non commandé s'il s'agit d'une présence occasionnelle (sauf raison médicale).

GARDERIE

Tarif : 0.75€ par ½ heure - 5€ par ¼ d'heure au-delà de 19h

Le service est gratuit à compter de l'arrivée du 1^{er} car le matin, et jusqu'au départ du 2^e car le soir.

Le service est permanent : **7h30 – 9h00** le matin et **16h30 - 19h** le soir.

Pour des besoins spécifiques : contactez la mairie

Le lieu de garderie est déterminé par le lieu de résidence.

Si vous habitez à La Chapelle Saint-Aubert, votre enfant doit fréquenter la garderie de La Chapelle Saint-Aubert, qu'il y soit scolarisé ou non.

A titre indicatif :

Je pense utiliser le service de garderie : LE MATIN OUI NON
LE SOIR OUI NON

FACTURATION – Information complémentaire

(à compléter si coordonnées différentes de Parent 1 ou en cas de demande spécifique, par exemple division entre 2 parents...)

Les modes de paiement proposés sont :

- le prélèvement automatique ([joindre RIB et mandat SEPA](#))
- le paiement par chèque à adresser par courrier au Trésor Public de Fougères
- par carte bancaire chez un buraliste en vous munissant de l'avis des sommes à payer.

AUTORISATION

- **Autres personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant (nom, prénom, lien):**

-
-

- **Départ de l'enfant seul :** **oui** **-** **non**

Cahier De Liaison

Un cahier de liaison Commune / Parents est établi pour chaque enfant.
En cas de besoin, le personnel communal pourra être amené vous le transmettre pour vous informer d'évènements / incidents survenus sur les temps périscolaires (garderie du matin – pause méridienne – garderie du soir).

Mode d'emploi :

Chaque page est une fiche de liaison correspondant à une information que le personnel communal souhaite vous communiquer.

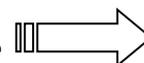
En cas de besoin, il vous est transmis, dans le cartable de votre enfant.

Votre signature de la fiche informe le personnel que vous avez bien pris connaissance de l'information.

Vous replacez le cahier de liaison dans le cartable de votre enfant qui le remettra au personnel.

REGLEMENT PAGE SUIVANTE

(Il est affiché sur place et lu aux enfants en début d'année
Merci d'en prendre connaissance)



le ____ / ____ / ____

Signature du, des parent(s) ou du représentant légal :

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune de Rives-du-Couesnon est un traitement de

données personnelles, dont le Maire est responsable de traitement.

Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la

petite enfance (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données). Il s'agit d'une mission d'intérêt public.

L'autorisation de prise et de diffusion des photographies de vos enfants a pour finalité la communication municipale liée aux affaires périscolaires et repose sur votre consentement.

Vous pouvez

à tout moment retirer votre consentement.

Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs de la commune, aux agents des services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée, et

aux agents du Conseil départemental.

Ces données seront conservées 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de la Chapelle Saint Aubert, Monsieur Christian GALLE, référent RGPD, 11 rue de la Mairie 35140 La Chapelle Saint Aubert

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

REGLEMENT CANTINE - COUR

Dans la cantine :

Avant le repas :

Je vais aux toilettes.

Je me lave les mains.

Je m'installe à la place que l'on m'indique.

Pendant le repas :

Je me tiens bien à table.

Je reste assis pendant tout le repas.

Je goûte à tous les plats.

Je ne joue pas avec la nourriture.

Je parle à voix basse et seulement avec les enfants de ma table.

Je respecte le personnel de service et mes camarades.

Je sors de table en silence, sans courir, après autorisation d'un adulte.

Dans la cour :

Je ne cours pas sur le chemin.

Je respecte tous mes camarades, dans mes gestes et dans mes paroles.

Je demande l'autorisation pour utiliser les jeux.

Je partage les jeux avec mes camarades.

Je participe au rangement des jeux.

Je ne joue pas au ballon sous le préau.

Je ne grimpe pas sur la table du préau et je ne reste pas dessous.

J'obéis aux consignes et j'écoute les remarques des adultes.